

**GROUPE 7 FONGICIDE**

**MIRAVIS® Era A**  
une technologie de l'ADEPIDYN®

**FONGICIDE**

**SUSPENSION CONCENTRÉE**

**COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE**

Pour la suppression ou la répression d'un vaste éventail de maladies dans les cultures indiquées.

**PRINCIPE ACTIF :**

Pydiflumetofène ..... 200 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,035 OU contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,035% et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03% OU 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0058%, 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,033%, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00078% et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00026% OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0010% et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00033% à titre des agents de conservation.

**AVERTISSEMENT : CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **34323**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : **500 mL à 1000 L**

**Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Label

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 MISES EN GARDE

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.** Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

**Délai de sécurité (DS): NE PAS** pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

Appliquer seulement aux cultures agricoles si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme les maisons, chalets, écoles et aires de loisirs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de

l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

## **5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)**

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Le port de gants n'est pas requis pendant l'application lorsque l'opérateur se trouve dans une cabine et/ou un cockpit fermé.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac, d'aller aux toilettes ou d'utiliser un appareil portatif.

## **6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

Le pydiflumetofène est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant du pydiflumetofène dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées à des produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation du MIRAVIS® Era A dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, sur des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

## 7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si le produit gèle, le laisser dégeler et bien l'agiter avant de l'utiliser.

## 8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### **Contenants réutilisables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants à remplissages multiples**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Contenants recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

**GROUPE 7 FONGICIDE**

**MIRAVIS® Era A**  
une technologie de l'ADEPIDYN®

**FONGICIDE**

**SUSPENSION CONCENTRÉE**

**COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE**

Pour la suppression ou la répression d'un vaste éventail de maladies dans les cultures indiquées.

**PRINCIPE ACTIF :**

Pydiflumetofène ..... 200 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,035 OU contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,035% et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03% OU 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0058%, 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,033%, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00078% et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00026% OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0010% et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00033% à titre des agents de conservation.

**AVERTISSEMENT : CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **34323**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

## Table des matières

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR .....	1.0
PREMIERS SOINS .....	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES .....	3.0
MISES EN GARDE .....	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI) .....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE .....	7.0
ÉLIMINATION .....	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
Précautions générales relatives à l'emploi.....	9.1
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Application par voie terrestre.....	10.1
Précautions relatives au produit.....	10.1.1
Directives relatives au mélange.....	10.1.2
Directives relatives à la pulvérisation .....	10.1.3
Nettoyage de l'équipement.....	10.1.4
Application par voie aérienne.....	10.2
Précautions relatives à l'équipe au sol .....	10.2.1
Directives relatives au mélange.....	10.2.2
Précautions relatives au pilote .....	10.2.3
Précautions relatives au produit.....	10.2.4
Directives relatives à la pulvérisation .....	10.2.5
Nettoyage de l'équipement.....	10.2.6
Zones tampons.....	10.3
Restrictions relatives aux rotations de cultures .....	10.4
MODES D'EMPLOI SPÉCIFIQUES.....	11.0
Blé .....	11.1
Orge .....	11.2
Avoine .....	11.3
Seigle .....	11.4
Triticale .....	11.5
RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA GESTION DE LA RÉSISTANCE .....	12.0

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 MISES EN GARDE

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.** Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

**Délai de sécurité (DS) : NE PAS** pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

Appliquer seulement aux cultures agricoles si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme les maisons, chalets, écoles et aires de loisirs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de

l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

## **5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)**

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Le port de gants n'est pas requis pendant l'application lorsque l'opérateur se trouve dans une cabine et/ou un cockpit fermé.

Retirer immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maison.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac, d'aller aux toilettes ou d'utiliser un appareil portatif.

## **6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

Le pydiflumetofène est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant du pydiflumetofène dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées à des produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation du MIRAVIS® Era A dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, sur des sols compactés ou constitués d'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite par



l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

## 7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement. Entreposer dans un endroit frais et sec, bien aéré, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si le produit gèle, le laisser dégeler et bien l'agiter avant de l'utiliser.

## 8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### Contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

## 9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le MIRAVIS Era A est un fongicide préventif à large spectre recommandé pour la suppression ou la répression de nombreuses maladies des végétaux importantes et formulé en tant que suspension concentrée (SC). Lire toutes les directives figurant sur l'étiquette avant d'utiliser ce

produit. Tous les traitements doivent être effectués selon le mode d'emploi qui suit.

### **9.1 Précautions générales relatives à l'emploi**

**NE PAS UTILISER CE PRODUIT DANS UNE SERRE (SEUL OU EN MÉLANGE).**

**LE NON-RESPECT DES DIRECTIVES ET DES PRÉCAUTIONS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE MAUVAISE SUPPRESSION DES MALADIES ET/OU LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS ILLÉGAUX.**

Ne pas effectuer plus d'une application de MIRAVIS Era A par saison.

Certaines espèces des groupes de cultures n'ont pas fait l'objet d'essais pour ce qui est de la phytotoxicité; l'emploi de ce produit est donc laissé à la discrétion de l'utilisateur. Il est recommandé de procéder à l'essai du MIRAVIS Era A sur une petite partie de la culture pour s'assurer qu'une réaction phytotoxique n'aura lieu.

## **10.0 MODE D'EMPLOI**

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

## 10.1 Application par voie terrestre

**Application avec pulvérisateur de grande culture** : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « FINE » de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### 10.1.1 Précautions relatives au produit

Suivre les recommandations fournies par les services locaux de dépistage des maladies ou les calendriers de pulvérisation provinciaux quant au moment approprié pour l'application des fongicides protecteurs dans la région. Des pratiques culturales telles que la gestion du couvert végétal et l'enlèvement des débris culturels à la fin de l'hiver doivent être intégrées à l'usage de fongicides pour réduire l'incidence des maladies. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court entre les traitements lorsque la maladie exerce une forte pression, dans les variétés très sensibles ou quand les conditions météorologiques sont favorables au développement des maladies.

Les traitements effectués avec le MIRAVIS Era A doivent faire partie d'une stratégie globale de lutte contre les maladies, cette stratégie doit englober le choix de variétés tolérantes aux maladies, la gestion des résidus végétaux, la rotation des cultures et l'exécution de programmes de fertilisation et d'irrigation en temps opportun et à des endroits précis. Les traitements fongicides doivent débuter avant l'infection par la maladie et se poursuivre pendant toute la saison en vertu d'une stratégie de gestion de la résistance (voir **Recommandations relatives à la gestion de la résistance**).

### 10.1.2 Directives relatives au mélange

1. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir et agiter doucement. Une bonne agitation est caractérisée par la présence de rides ou d'ondulations à la surface de l'eau.
2. Verser les produits d'association de formulation WG ou DF et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
3. Verser le MIRAVIS Era A ainsi que les produits d'association de formulation SE ou SC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
4. Verser les produits d'association de formulation EC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
5. Ajouter de l'eau jusqu'à l'obtention des trois quarts de la quantité d'eau nécessaire.
6. Verser les produits d'association en solution (SN ou SL) et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
7. Verser un adjuvant, si nécessaire, tel qu'indiqué dans le mode d'emploi pour la culture.
8. Mettre le reste de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur et maintenir une bonne agitation.
9. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la

- pulvérisation.
10. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
  11. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

Lorsqu'on utilise de l'équipement de manutention des produits chimiques pour remplir le pulvérisateur, les recommandations supplémentaires suivantes s'appliquent :

- Il est préférable de mélanger les formulations WG et DF par lot.
- Les formulations SC, SN et SL peuvent être mélangées par induction ou par lot.
- Il est préférable de mélanger les formulations EC par lot.

### 10.1.3 Directives relatives à la pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 100 L/ha OU selon le volume indiqué pour les cultures et les ravageurs mentionnés dans le tableau suivant, si ce volume est plus GRAND.
2. Agitation dans le pulvérisateur : Utiliser un agitateur à jet ou un tube d'agitation hydraulique assurant la recirculation de 7 à 10 % ou plus du volume du réservoir à la minute. **NE PAS** utiliser de tube d'agitation pneumatique.
3. Pompe : Des tamis doivent être utilisés pour protéger la pompe et éviter toute obturation. Utiliser des tamis de 16 mailles ou moins du côté aspiration de la pompe. **NE PAS** installer de tamis sur le circuit de recirculation. Installer un tamis de 50 mailles ou moins entre la pompe et la rampe, à moins d'indication contraire de la part du fabricant du pulvérisateur.
4. Buses de pulvérisation : Des buses à jet en éventail de 80 ou 110° limitant la dérive (p.ex. à pré-orifice ou à chambre de turbulence) ou des buses à injection d'air sont recommandées. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles ou tel que recommandé par le fabricant des buses. **NE PAS** utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
5. Pression : Telle que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille fine (selon l'ASABE).
6. Appliquer à vitesse constante et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive du brouillard de pulvérisation. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### 10.1.4 Nettoyage de l'équipement

#### Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser le MIRAVIS Era A, s'assurer que le réservoir du pulvérisateur, les conduites et le filtre sont parfaitement propres.

### Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de MIRAVIS Era A sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance toute directive supplémentaire pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
  1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
  2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
  3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

## **10.2 Application par voie aérienne**

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer quand la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. NE PAS appliquer avec des buses produisant des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572.1). Réduire la dérive causée par les vortex aux extrémités des ailes. Les buses NE DOIVENT PAS être réparties sur la rampe sur plus de 65 % de l'envergure de l'avion ou de l'hélicoptère.

Appliquer seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les doses recommandées pour l'application par voie aérienne figurant sur la présente étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucune dose pour l'application par voie aérienne ne figure sur l'étiquette, ne pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil disponible.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

### **10.2.1 Précautions relatives à l'équipe au sol**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés à l'aide d'un système en circuit fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'application.

Le personnel au sol de même que les préposés au mélange/chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues et un pantalon long ou une combinaison pendant le mélange/chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Lorsque les précautions recommandées à l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour application avec pulvérisateur terrestre, appliquer les précautions les plus strictes.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements de protection, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### 10.2.2 Directives relatives au mélange

Il **N'EST PAS** recommandé de mélanger ce produit directement dans la trémie de l'avion. L'utilisation d'équipement pour la manutention des produits chimiques pour charger la trémie **EST** recommandée. Ce produit **PEUT ÊTRE** introduit par induction dans une trémie remplie d'eau au préalable ou peut déjà être mélangé à de l'eau avant d'être transféré dans la trémie. Ce produit **PEUT ÊTRE** mélangé par lot et transféré dans la trémie par pompage. Dans tous les cas, l'équipement de manutention des produits chimiques et l'intérieur de la trémie doivent être propres avant d'être utilisés.

**REMARQUE** : il est préférable de mélanger les formulations WG et DF par lot.

**REMARQUE** : les formulations SC, SN et SL peuvent être mélangées par induction ou par lot.

**REMARQUE** : il est préférable de mélanger les formulations EC par lot.

Il **N'EST PAS** recommandé de combiner des formulations solides (WG ou DF) et des produits d'association liquides dans un même lot. Mélanger les lots de formulations WG ou DF en premier, pomper dans la trémie, puis ajouter les produits d'association liquides par induction ou sous la forme de mélanges par lot supplémentaires. Lorsque le mélange en cuve de plusieurs produits sont permis, respecter l'ordre de mélange suivant.

1. Pomper l'eau dans la trémie pour obtenir au moins entre le quart et la moitié du volume de bouillie désiré. Démarrer la circulation dans la trémie si possible.
2. Bien mélanger tous les produits d'association de formulation WG ou DF et agiter pour obtenir un mélange complet. Pomper dans la trémie.
3. Mélanger par induction ou bien mélanger par lot le fongicide MIRAVIS Era A et toute formulation SE ou SC supplémentaire.
4. Bien mélanger par lot les produits d'association de formulation EC. Les formulations EC peuvent aussi être ajoutées au lot de l'étape 3.
5. Induire ou bien mélanger par lot les solutions de produits d'association de formulation SN ou SL. Les formulations SN/SL peuvent aussi être ajoutées au lot à l'étape 3.
6. Pomper les produits SC, EC et/ou SN/SL mélangés par lot dans la trémie.
7. Verser un adjuvant, si nécessaire, tel qu'indiqué dans le mode d'emploi pour la culture.
8. Terminer le remplissage de la trémie avec de l'eau.
9. S'il était impossible de démarrer l'agitation de la trémie à l'étape 1, le faire dès que possible une fois en vol.
10. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
11. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

### 10.2.3 Précautions relatives au pilote

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Appliquer uniquement lorsque les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Appliquer uniquement lorsque les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, élaboré par le Comité fédéral,

provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, sont présentes. Assurer une pulvérisation uniforme en limitant le risque de dérive. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser une technologie de marquage appropriée. Le marquage par GPS est recommandé.

**NE PAS** appliquer de pesticides sur un plan d'eau. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive jusqu'à un plan d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

#### 10.2.4 Précautions relatives au produit

Suivre les recommandations fournies par les services locaux de dépistage des maladies ou les calendriers de pulvérisation provinciaux quant au moment approprié pour l'application des fongicides protecteurs dans la région. Des pratiques culturales telles que la gestion du couvert végétal et l'enlèvement des débris culturels à la fin de l'hiver doivent être intégrées à l'usage de fongicides pour réduire l'incidence des maladies. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court entre les traitements lorsque la maladie exerce une forte pression, dans les variétés très sensibles ou quand les conditions météorologiques sont favorables au développement des maladies.

Les traitements effectués avec le fongicide MIRAVIS Era A doivent faire partie d'une stratégie globale de lutte contre les maladies, cette stratégie doit englober le choix de variétés tolérantes aux maladies, la gestion des résidus végétaux, la rotation des cultures et l'exécution de programmes de fertilisation et d'irrigation en temps opportun et à des endroits précis. Les traitements fongicides doivent débuter avant l'infection par la maladie et se poursuivre pendant toute la saison en vertu d'une stratégie de gestion de la résistance (voir **Recommandations sur la gestion de la résistance**).

#### 10.2.5 Directives relatives à la pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer à raison d'au moins 50 L/ha de bouillie OU selon le volume indiqué pour les cultures et les ravageurs mentionnés dans le tableau suivant, si ce volume est plus GRAND.
2. Buses de pulvérisation : N'utiliser que des buses produisant des gouttelettes correspondant aux classifications moyenne ou grosse de l'ASABE (diamètre médian de 300 microns ou plus).
3. Pression : Telle que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille grosse ou moyenne (selon l'ASABE).
4. S'assurer que le dispositif d'agitation de la trémie est engagé dans la mesure du possible pendant le vol.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de particules très fines (brume). **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive du brouillard de pulvérisation. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### 10.2.6 Nettoyage de l'équipement

#### Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser le fongicide MIRAVIS Era A, s'assurer que la trémie, l'équipement de manutention des produits chimiques, les conduites et le filtre sont parfaitement propres.

#### Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide MIRAVIS Era A sécher dans l'équipement d'application.
- Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance toute directive supplémentaire pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
  1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le l'équipement d'application près de végétaux que l'on désire conserver, de puits ou d'autres sources d'eau.
  2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
  3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

### 10.3 Zones tampons

Les traitements localisés à l'aide d'équipement portatif NE nécessitent PAS de zone tampon.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point limite d'application directe et la bordure la plus rapprochée sous le vent des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, et les terres humides).

Méthode d'application	Cultures		Zones tampons (mètres) requises pour la protection :		
			des habitats d'eau douce d'une profondeur :		des habitats terrestres
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grande culture	Blé, orge, avoine, seigle, triticale		2	0	1
Voie aérienne	Blé, orge, avoine, seigle, triticale	Avion	5	0	1
		Hélicoptère	4	0	1

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) prescrite pour les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASABE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.



#### 10.4 Restrictions relatives aux rotations de cultures

Cultures subséquentes	Délai d'ensemencement après la dernière application
Légumes-racines (SGC 1A) Légumes-tubercules et légumes-cormes Feuilles de radis Feuilles de betteraves potagères Légumes-bulbes Légumes-feuilles Légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre <i>Brassica</i> (GC 5-13) Graines vertes ou sèches de légumineuses (CG 6) Légumes-fruits Cucurbitacées Sous-groupe des petits fruits de plantes naines (SGC 13-07G, sauf les canneberges) Céréales (blé, orge, avoine, seigle, triticales) Maïs (de grande culture, sucré, à éclater, de spécialité et de semence) Fourrages et pailles de blé, orge, avoine, seigle, triticales Colza (révisé) (SGC 20A) Tournesol (révisé) (SGC 20B) Légumes-pétiotes (SGC 22B) Arachides	0 jour
Toutes les autres cultures destinées à l'alimentation humaine et animale	30 jours

## 11.0 MODES D'EMPLOI SPÉCIFIQUES AUX CULTURES

## 11.1 Blé

MIRAVIS Era A MÉLANGE EN CUVE avec MIRAVIS Era B	
Blé (d'hiver, de printemps et dur)	
Maladie réprimée	Brûlure de l'épi ( <i>Fusarium</i> spp.)
Maladies supprimées	Rouille des feuilles ( <i>Puccinia recondita</i> ) Septoriose ( <i>Septoria tritici</i> ) Tache auréolée ( <i>Pyrenophora tritici-repentis</i> )
Dose	0,625 L/ha MIRAVIS Era A + 0,5 L/ha MIRAVIS Era B
Moment traitement/directives	<p>du</p> <p>Pour la répression de la brûlure de l'épi du blé causée par <i>Fusarium</i>, appliquer entre le moment où au moins 75 % des épis sont entièrement apparents sur les tiges principales et le moment où 50 % des épis sur les tiges principales sont en floraison à l'aide de buses configurées pour assurer une excellente couverture des épis.</p> <p>L'application effectuée pour lutter contre la brûlure de l'épi causée par <i>Fusarium</i> permettra de supprimer la rouille des feuilles qui survienne plus tard dans la saison. L'application effectuée à ce stade n'est pas destinée à éliminer la rouille des feuilles établies.</p> <p>L'application peut se faire à l'aide d'un équipement de pulvérisation au terrestre ou aérienne.</p> <p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre ou un volume de pulvérisation d'au moins 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie aérienne.</p> <p>Appliquer avec un agent tensio-actif non ionique à raison de 0,125 % v/v dans le réservoir du pulvérisateur.</p>
Nombre maximal de traitements consécutifs	<p>Une application par année.</p> <p>Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.</p> <p>Ne pas appliquer plus d'une application d'un produit contenant du pydiflumétofène pour la suppression de la brûlure de l'épi.</p>
Quantité maximale de produit par année	0,625 L/ha
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	<p>Ne pas appliquer après le stade BBCH 65 (50 % des épis principaux en fleur).</p> <p>Dans le cas des céréales récoltées pour le grain, le fourrage et le foin, un délai d'au moins 30 jours est requis après l'application.</p>

## 11.2 Orge

<b>MIRAVIS Era A MÉLANGE EN CUVE AVEC MIRAVIS Era B</b>	
<b>Cultures</b>	<b>Orge</b>
<b>Maladie réprimée</b>	<b>Brûlure de l'épi (<i>Fusarium</i> spp.)</b>
<b>Maladies supprimées</b>	<b>Tache pâle (<i>Rhynchosporium secalis</i>) Pourridié commun (<i>Cochliobolus sativus</i>) Rayure réticulée (<i>Pyrenophora teres</i>)</b>
<b>Dose</b>	0,625 L/ha MIRAVIS Era A + 0,5 L/ha du MIRAVIS Era B
<b>Moment du traitement/directives</b>	<p>Pour la répression de la brûlure de l'épi de l'orge causée par <i>Fusarium</i>, appliquer entre le moment où au moins 70 % des épis sont entièrement apparents sur les tiges principales et 3 jours après l'apparition complète des épis à l'aide de buses configurées pour assurer une excellente couverture des épis.</p> <p>L'application effectuée pour lutter contre la brûlure de l'épi causée par <i>Fusarium</i> permettra de supprimer les maladies des feuilles qui surviennent plus tard dans la saison. L'application effectuée à ce stade n'est pas destinée à éliminer les maladies foliaires établies.</p> <p>L'application peut se faire à l'aide d'un équipement de pulvérisation au terrestre ou aérienne.</p> <p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre ou un volume de pulvérisation d'au moins 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie aérienne.</p> <p>Appliquer avec un agent tensio-actif non ionique à raison de 0,125 % v/v dans le réservoir du pulvérisateur.</p>
<b>Nombre maximal de traitements consécutifs</b>	<p>Une application par année.</p> <p>Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.</p> <p>Ne pas appliquer plus d'une application d'un produit contenant du pydiflumétofène pour la suppression de la brûlure de l'épi.</p>
<b>Quantité maximale de produit par année</b>	0,625 L/ha
<b>Délai d'attente avant la récolte (DAAR)</b>	<p>Ne pas appliquer plus de 3 jours après la levée complète des tiges principales.</p> <p>Pour la récolte de foin, un délai d'au moins 30 jours est requis après l'application.</p>

## 11.3 Avoine

<b>FONGICIDE MIRAVIS Era A MÉLANGE EN CUVE avec fongicide MIRAVIS Era B</b>	
<b>Avoine</b>	
<b>Maladie réprimée</b>	<b>Brûlure de l'épi (<i>Fusarium</i> spp.)</b>
<b>Dose</b>	0,5 - 0,625 L/ha fongicide MIRAVIS Era A (100 - 125 g ma/ha) + 0,4 – 0,5 L/ha (100 - 125 g ma/ha) de fongicide MIRAVIS Era B
<b>Moment du traitement/directives</b>	<p>Pour la répression de la brûlure de l'épi dans l'avoine causée par <i>Fusarium</i>, appliquer entre le moment où au moins 75 % des épis sont entièrement apparents sur les tiges principales et le moment où 50 % des épis sur les tiges principales sont en floraison à l'aide de buses configurées pour assurer une excellente couverture des épis.</p> <p>Utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions sont très favorables à la maladie.</p> <p>L'application ne peut se faire qu'à l'aide d'un équipement de pulvérisation au terrestre. NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha est recommandé</p> <p>Appliquer avec un agent tensio-actif non ionique à raison de 0,125 % v/v dans le réservoir du pulvérisateur.</p>
<b>Nombre maximal de traitements consécutifs</b>	<p>Une application par année.</p> <p>Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.</p> <p>Ne pas appliquer plus d'une application d'un produit contenant du pydiflumétofène pour la suppression de la brûlure de l'épi.</p>
<b>Quantité maximale de produit par année</b>	0,625 L/ha
<b>Délai d'attente avant la récolte (DAAR)</b>	<p>Ne pas appliquer après le stade BBCH 65 (50 % des épis principaux en fleur).</p> <p>Dans le cas des céréales récoltées pour le grain, le fourrage et le foin, un délai d'au moins 30 jours est requis après l'application.</p>

## 11.4 Seigle

<b>FONGICIDE MIRAVIS Era A MÉLANGE EN CUVE avec fongicide MIRAVIS Era B</b>	
<b>Seigle</b>	
<b>Maladie réprimée</b>	<b>Brûlure de l'épi (<i>Fusarium</i> spp.)</b>
<b>Dose</b>	0,5 - 0,625 L/ha fongicide MIRAVIS Era A (100 - 125 g ma/ha) + 0,4 – 0,5 L/ha (100 - 125 g ma/ha) de fongicide MIRAVIS Era B
<b>Moment du traitement/directives</b>	<p>Pour la répression de la brûlure de l'épi dans le seigle causé par <i>Fusarium</i>, appliquer entre le moment où au moins 75 % des épis sont entièrement apparents sur les tiges principales et le moment où 50 % des épis sur les tiges principales sont en floraison à l'aide de buses configurées pour assurer une excellente couverture des épis.</p> <p>Utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions sont très favorables à la maladie.</p> <p>L'application ne peut se faire qu'à l'aide d'un équipement de pulvérisation au terrestre. NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha est recommandé</p> <p>Appliquer avec un agent tensio-actif non ionique à raison de 0,125 % v/v dans le réservoir du pulvérisateur.</p>
<b>Nombre maximal de traitements consécutifs</b>	<p>Une application par année.</p> <p>Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.</p> <p>Ne pas appliquer plus d'une application d'un produit contenant du pydiflumétofène pour la suppression de la brûlure de l'épi.</p>
<b>Quantité maximale de produit par année</b>	0,625 L/ha
<b>Délai d'attente avant la récolte (DAAR)</b>	<p>Ne pas appliquer après le stade BBCH 65 (50 % des épis principaux en fleur).</p> <p>Dans le cas des céréales récoltées pour le grain, le fourrage et le foin, un délai d'au moins 30 jours est requis après l'application.</p>

## 11.5 Triticale

<b>FONGICIDE MIRA VIS Era A MÉLANGE EN CUVE avec fongicide MIRA VIS Era B</b>	
<b>Triticale</b>	
<b>Maladie réprimée</b>	<b>Brûlure de l'épi (<i>Fusarium</i> spp.)</b>
<b>Dose</b>	0,5 - 0,625 L/ha fongicide MIRA VIS Era A (100 - 125 g ma/ha) + 0,4 – 0,5 L/ha (100 - 125 g ma/ha) de fongicide MIRA VIS Era B
<b>Moment du traitement/directives</b>	<p>Pour la répression de la brûlure de l'épi dans le triticale causé par <i>Fusarium</i>, appliquer entre le moment où au moins 75 % des épis sont entièrement apparents sur les tiges principales et le moment où 50 % des épis sur les tiges principales sont en floraison à l'aide de buses configurées pour assurer une excellente couverture des épis.</p> <p>Utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions sont très favorables à la maladie.</p> <p>L'application ne peut se faire qu'à l'aide d'un équipement de pulvérisation au terrestre. NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha est recommandé</p> <p>Appliquer avec un agent tensio-actif non ionique à raison de 0,125 % v/v dans le réservoir du pulvérisateur.</p>
<b>Nombre maximal de traitements consécutifs</b>	<p>Une application par année.</p> <p>Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.</p> <p>Ne pas appliquer plus d'une application d'un produit contenant du pydiflumétofène pour la suppression de la brûlure de l'épi.</p>
<b>Quantité maximale de produit par année</b>	0,625 L/ha
<b>Délai d'attente avant la récolte (DAAR)</b>	<p>Ne pas appliquer après le stade BBCH 65 (50 % des épis principaux en fleur).</p> <p>Dans le cas des céréales récoltées pour le grain, le fourrage et le foin, un délai d'au moins 30 jours est requis après l'application.</p>

## 12.0 RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, MIRA VIS Era A, contient un fongicide du groupe 7 de la catégorie des inhibiteurs de la succinate déshydrogénase [SDHI]. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au pydiflumétofène et aux autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé d'appliquer des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### **Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :**

Dans la mesure du possible, alterner le pydiflumetofène ou les autres fongicides du groupe 7 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes pathogènes.

Appliquer un maximum de 2 fongicides du groupe 7 contenant des pulvérisations foliaires par année, sauf indication contraire dans la section Mode d'emploi.

### **NE PAS appliquer à des doses plus faibles que celles qui sont recommandées sur l'étiquette.**

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides d'un groupe différent et qui sont efficaces contre le pathogène cible si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, tenant compte de la résistance des végétaux hôtes, de l'impact des conditions environnementales sur le développement des maladies, des seuils économiques de traitement et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta Canada inc. en cas de doute sur la sensibilité de l'agent pathogène au MIRAVIS Era A.

Lorsque l'infestation continue de progresser après le traitement avec ce produit, NE PAS augmenter la dose appliquée. Cesser d'employer ce produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent et pour lequel le pathogène n'a pas développé de résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

### **Limites relatives à l'application et délais d'attente avant la récolte**

<b>Culture</b>	<b>Dose maximale de produit/ha/ traitement (L/ha)</b>	<b>Intervalle minimal entre les traitements (jours)</b>	<b>Total maximum (L/ha/ année)</b>	<b>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) (jours)</b>
Céréales (blé, orge, avoine, seigle, triticale)	0,625	S.O.	0,625	30

ADEPIDYN® et MIRAVIS® sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.